

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1864

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1864.

*(Voir le N° 94, session 1862-1865; le N° 52, session 1863-1864 de la Chambre
des Représentants, et le N° 54 du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président; le Baron DELLAFAILLE, le Comte
DE ROBIANO, PIRMEZ, le Baron DE RASSE, le Vicomte DUBUS, DE COCK, GHEL-
DOLF, LONHIENNE.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1864, s'élève à la
somme de 14,747,568 francs.

Il présente un excédant de 851,877 fr. sur le Budget de l'exercice précé-
dent.

Cet excédant est le résultat de l'augmentation des traitements de la magis-
trature, du clergé et des fonctionnaires et employés ressortissant au Dépar-
tement de la Justice, ainsi que cela résulte des explications justificatives
données dans les développements du Budget.

Comme vous le savez, Messieurs, l'augmentation que vous avez votée ne
devait s'opérer que par moitié successivement; la première en 1863, la
seconde en 1864. Voilà, sauf quelques légères modifications, la justification
de l'excédant du chiffre du Budget de l'exercice courant, sur celui de l'exer-
cice précédent.

Après avoir demandé et obtenu des renseignements sur différents points,
la Section centrale de la Chambre des Représentants, à l'unanimité de ses
membres, a proposé l'adoption du Budget soumis à votre appréciation.

Votre Commission de la Justice, à l'unanimité de ses membres présents, a
l'honneur, Messieurs, de vous en proposer également l'adoption, tel qu'il a été
voté par la Chambre des Représentants.

Le Président,
D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
LONHIENNE.